

CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de BARSAC
Séance du 9 mars 2020

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de mars à 20 h

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Dominique CAVAILLOLS, Maire.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, M. Joël DUBOURG, M. Mathias LOUIS, M. Philippe BLOCK, M. Franck COUETTE COSSE, M. Raymond RIBES, M. Guillaume LAHAYE, M. Jérémy DUMEAU, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ

POUVOIR : Mme Sylvie LAVERGNE donne pouvoir à Katell BEDOURET EYHARTZ, Mme Catherine MARCHAL donne pouvoir à M. Mathias LOUIS,

ABSENT : Mme Anne-Marie PENEAU - M. Jean Hugues DUFOUR, Mme Isabelle ROY, M. Christian BOYER, M. Xavier MUSSOTTE

I / Ouverture de séance

20h

II / Appel nominal

Présents / pouvoirs / absents

III / Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire nomme M. Guillaume LAHAYE secrétaire de séance

IV / Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019

Monsieur le Maire :

1/ propose l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2020

Le procès-verbal ayant été diffusé aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance

2 / demande s'il y a des observations à formuler sur ce compte rendu : lecture des éventuels commentaires, précisions ou corrections envoyées par mail

3 / propose à ses collègues de signer le compte rendu du Conseil Municipal à la fin de la séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents, de bien vouloir l'autoriser à ajouter au Conseil Municipal 3 nouvelles délibérations :

- *Un avenant pour les travaux de restructuration de l'aile gauche de la Mairie, lot Carrelage, Entreprise NICOT et Fils*
- *Une subvention exceptionnelle au Vélo Club UFOLEP*
- *Une subvention exceptionnelle à la Société de Chasse*

Après avoir écouté les explications de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité l'ajout de ces délibérations.

V / ORDRE DU JOUR PROPOSE

Monsieur le Maire rappelle ensuite le point inscrit à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil Municipal est appelé à délibérer :

- D1 – Vote du compte administratif 2019 du budget principal*
- D2 – Vote du compte administratif 2019 du budget assainissement*
- D3 – Vote du compte de gestion 2019 du budget principal*
- D4 – Vote du compte de gestion 2019 du budget assainissement*
- D5 – Affectation du résultat 2019 du budget principal*
- D6 – Affectation du résultat 2019 du budget assainissement*
- D7 – Demande de subvention club nature – année 2020*

D8 – Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement Hallet Nord

D9 – Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'accessibilité de l'école élémentaire et du cabinet médical

D10 – Demande de subvention pour les travaux de réfection de toiture à l'école maternelle

D11 – Avenant travaux restructuration aile méridionale de la mairie – Entreprise Garonne BTP

D 12 - L'avenant pour les travaux de restructuration de l'aile gauche de la Mairie, lot Carrelage, Entreprise NICOT et Fils

D 13 – Subvention exceptionnelle au Vélo Club UFOLEP

D 14 – Subvention exceptionnelle à la Société de Chasse

D1 - OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur Mathias LOUIS, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2019 du Budget de la commune.

Il donne lecture des exécutions en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Section de fonctionnement en dépenses par chapitre :

Chapitre 011 : charges à caractère général 363 636.92 €

Par rapport à l'an dernier hausse de 6 %, la raison principale est l'augmentation du poste 6068 « achat autres fourniture » pour l'achat des matériaux nécessaires à la construction du mur au groupe scolaire et du poste « fêtes et cérémonies » en raison de l'inauguration de l'orgue et la réception du jumelage.

Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés 592 625.34 €

En légère baisse par rapport à l'an dernier de l'ordre de 3 %

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante..... 149 972.14 €

Par rapport à l'an dernier en hausse de 5 % environ, notamment par le fait d'une subvention à Rebon33 à hauteur de 5 400 €

Total des dépenses de gestion courante **1 106 234.40 €**

Chapitre 66 : Charges financières 71 556.82 €

Total des dépenses réelles de fonctionnement **1 177 791.22 €**

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections ... 117 797.73 €

Total des dépenses de fonctionnement..... **1 295 588.95 €**

Monsieur LOUIS tient à préciser que les dépenses 2019 sont seulement supérieures de 300 € par rapport à celles de 2018.

Section de fonctionnement en recettes par chapitre :

Chapitre 013 : Atténuations de charges 81 282.16 €

En augmentation par rapport à l'an dernier, dû essentiellement aux remboursements des salaires des agents communaux en arrêt maladie.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes 118 556.12 €

En augmentation de 2 % par rapport à 2018

Chapitre 73 : Impôts et taxes 804 825.86 €

En légère baisse, 1 % par rapport à 2018

Chapitre 74 : Dotations et participations 363 954.00 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante 12 067.84 €

Total des recettes de gestion courante..... **1 380 685.98 €**

Chapitre 76 : Produits financiers 3.15 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels 14 560.62 €
Total des recettes réelles de fonctionnement **1 395 249.75 €**

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 **99 660.80 €**

Section d'investissement en dépenses :

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées 9 223.88 €
Dans ce chapitre, les dépenses concernées sont celles liées à l'éclairage public et à l'acquisition d'un abribus

Opération 123 : Acquisition matériel de bureau 16 554.10 €
 Opération 169 : Achat de matériel 8 429.56 €
 Opération 190 : Travaux mairie 63 077.04 €
 Opération 192 : Travaux école 27 643.68 €
 Opération 226 : Aménagement complexe Bastard 930.00 €
 Opération 227 : Equipement groupe scolaire 1 119.93 €
 Opération 228 : Illuminations 3 596.40 €
 Opération 232 : Aménagement complexe Montalivet 9 272.40 €
 Opération 233 : Signalisation des rues 1 124.85 €
 Opération 234 : Eglise 32 417.77 €
 Opération 253 : Cabinet Médical 70 075.23 €
Total des dépenses d'équipement **243 464.84 €**

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées 120 659.69 €
Total des dépenses réelles d'investissement **364 124.53 €**

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales 7 295.27 €
Total des dépenses d'investissement **371 419.80 €**

Sur ces différentes opérations, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 323 847.00 €

Section d'investissement en recettes :

Chapitre 13 : Subventions de fonctionnement 90 646.39 €
 Chapitre 10 : Immobilisations corporelles 193 124.88 €
Total des recettes réelles **283 771.27 €**

Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre section 125 093.00 €
 Chapitre 041 : Opérations patrimoniales 4 594.34 €
Total des recettes d'ordre **129 687.34 €**

Total des recettes d'investissement **413 458.61 €**

Excédent d'investissement de l'exercice 2019 **42 038.81 €**

Les restes à réaliser en recette sont de 154 520.00 €

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 515 813.45 €	+ 99 660.80 €	+ 615 474.25 €
Investissement	- 123 914.06 €	+ 42 038.81 €	- 81 875.25 €

Avant que le vote se fasse, Monsieur le Maire tient à faire remarquer que les comptes de cette année sont sur la même ligne que ceux de l'an dernier car, comme il a été expliqué, il y a très peu de différence, toujours dans une maîtrise budgétaire très importante, ce qui va permettre à la mairie dans le futur de pouvoir se préparer à des investissements qui amélioreront la vie des barsacais, ce qui est le plus important. Il faut garder des capacités d'investissements tout en restant attentif à ne pas présenter aux administrés des projets qui ne seraient pas réalisables.

Il remercie les élus et le personnel administratif pour le travail effectué.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, et en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Mathias LOUIS en tant qu'adjoint aux finances, soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif 2019 du budget communal de Barsac.

Monsieur le Maire constate que certains élus brillent toujours par leur absence, d'autres malheureusement pour des raisons de santé.

POUR : 10 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

D 2 - OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur Mathias LOUIS, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2019 du Budget assainissement. Il donne lecture des exécutions en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Section de fonctionnement en dépenses par chapitre :

Chapitre 011 : Charges à caractère général	34 964.73 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	36 000.00 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	16 010.00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.....	1 097.10 €
Total des dépenses de gestion des services	88 071.83 €
Chapitre 66 : Charges financières	13 030.04 €
Total des dépenses réelles d'exploitation	101 101.87 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	135 275.08 €
Total des dépenses de fonctionnement	236 376.95 €
Charges rattachées	35 438.42 €
Total général des dépenses	271 815.37 €

Les restes à réaliser en dépenses sont de 13 338.00 €

Section d'investissement en recettes par chapitre :

Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations	258 223.58 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	0.31 €
Total des recettes réelles d'exploitation	258 223.89 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 085.34 €
Total des recettes de fonctionnement	310 309.23 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2019	38 493.86 €

Section d'investissement en dépenses :

Opération 25 : Assainissement haut Barsac.....	4 660.00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	92 913.89 €
Total des dépenses réelles d'investissement	97 573.89 €
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre section	52 085.34 €
Total des dépenses d'investissement	149 659.23 €

Section d'investissement en recettes :

Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre section	135 275.08 €
Total des recettes d'investissement	135 275.08 €

Déficit d'investissement de l'exercice 2019 14 384.15 €

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 156 959.30 €	+ 38 493.86 €	+ 195 453.16 €
Investissement	+ 87 181.94 €	- 14 384.15 €	+ 72 797.79 €

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, et en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Mathias Louis en tant qu'adjoint aux finances, soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif 2019 du budget Assainissement de Barsac.

POUR : 10 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

Monsieur le Maire précise que pour le budget Assainissement, les comptes sont dans le positif, ce qui est une bonne chose.

D 3 - OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019 du Budget communal.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 515 813.45 €	+ 99 660.80 €	+ 615 474.25 €
Investissement	- 123 914.06 €	+ 42 038.81 €	- 81 875.25 €

Monsieur LOUIS tient à préciser que l'investissement se regarde sur plusieurs années et non sur une.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les résultats du compte de gestion présentés ci-dessus.

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

D 4 - OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 – SERVICE COMMUNAL ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019 du Budget assainissement.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 156 959.30 €	+ 38 493.86 €	+ 195 453.16 €
Investissement	+ 87 181.94 €	- 14 384.15 €	+ 72 797.79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les résultats du compte de gestion présentés ci-dessus.

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

D 5 - OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE 2019

Monsieur Mathias LOUIS expose la proposition de délibération des résultats ci-jointe et en donne lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats selon les termes du tableau ci-dessous.

AFFECTATION DU RESULTAT : ANNEE 2019

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent :	99 660.80 €
	Déficit :	

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)

Excédent :	515 813.45 €
Déficit :	

Résultat de clôture à affecter : (A1)
(A2)

Excédent :	615 474.25 €
Déficit :	

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	42 038.81 €
	Déficit :	€

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :

Excédent : ...	€
Déficit :	123 914.06 €

Résultat comptable cumulé : (à reporter au R 001)
(à reporter au D 001)

Excédent :	€
Déficit :	81 875.25 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	323 847.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	154 520.00 €
Solde des restes à réaliser	- 169 327.00 €
(B) besoin (-) réel de financement	251 202.25 €
Excédent (+) réel de financement	€

⇒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	+ 615 474.25 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068)	+ 251 202.25 €
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)	0.00 €

SOUS TOTAL (R1068) + 251 202.25 €

En excédent reporté à la section de Fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

-- **TOTAL (A1) 364 272.00 €**

Résultat déficitaire (A2) en report, en solde débiteur (Recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) €

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
----------------------------------	---------------------------------

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté :	R002 : excédent reporté :	D001 : solde d'exécution N-1 :	R001 : solde d'exécution N-1 :
0.00 €	364 272.00 €	81 875.25 €	00.00 €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :
			251 202.25€

Monsieur le Maire rappelle que tous ces chiffres sont relativement bons et que cela est très satisfaisant. Il tient à préciser que tous les travaux engagés en 2019 ont été faits sans emprunt. Tout cela avait été murement réfléchi et il avait été décidé de se servir de la trésorerie de la commune de façon à se préserver pour des investissements futurs et garder une capacité d'emprunt tout en sachant qu'aujourd'hui les taux d'intérêts sont très bas. Il précise que le travail accompli durant ces 6 dernières années a été réalisé dans la lignée des 15 ans passées de façon à prévoir pour les années futures un besoin d'emprunt si nécessaire. Il s'avère donc que la gestion de la commune est très bonne.

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

D 6 - OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Mathias LOUIS expose la proposition de délibération des résultats ci-jointe et en donne lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats selon les termes du tableau dessous.

AFFECTATION DU RESULTAT : ANNEE 2019

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice	Excédent	38 493.86 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent :	156 959.30 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	195 453.16 €
(A2)	Déficit :	€
⇒ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	€
	Déficit :	14 384.15 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	87 181.94 €
	Déficit :	0.00 €
Résultat comptable cumulé : (à reporter au R 001)	Excédent :	72 797.79 €
(à reporter au D 001)	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	- 13 338.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	00.00 €

Solde des restes à réaliser	- 13 338.00 €
(B) besoin (-) réel de financement	
Excédent (+) réel de financement	+ 59 459.79 €
⇒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)	+ 195 453.16 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0.00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R1068)		0.00 €
En excédent reporté à la section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)		
		+ 195 453.16 €
TOTAL (A1)		+ 195 453.16 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en solde débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		€
⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat		

SECTION DE FONCTIONNEMENT /		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté :	R002 : excédent reporté :	D001 : solde d'exécution N-1 :	R001 : solde d'exécution N-1 :
€	+ 195 453.16 €	€	+ 72 797.79 €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :
			€

Monsieur le Maire précise que dans notre commune la capacité de notre station est un équivalent de 2 500 habitants ce qui n'est pas négligeable. Il indique que lorsqu'il a été question de refaire la station la solution retenue a été la construction d'une station écologique sur lit de roseaux, procédé qui a été apprécié et subventionné par les organismes de l'Etat, du Département et Adour Garonne. Il faut savoir que par rapport à d'autres communes, Barsac est en avance, toutes les communes qui doivent remettre aux normes leur station d'épuration sont confrontées à des coûts trop importants qui ne leurs permettent pas forcément d'entreprendre ces travaux. La commune de Preignac, par exemple a préféré se raccorder à celle de Toulence.

Il remercie également le syndicat intercommunal Barsac – Preignac – Toulence pour le travail accompli et précise qu'entre le prix de l'eau et celui de l'eau assaini. Le coût au mètre cube est de 5.86 €. Beaucoup de communes aux alentours ont un coût au m3 bien supérieur. En exemple, la commune de Pujols sur Ciron facture le mètre cube à 7.17 €. Tous ces chiffres peuvent être consultés sur internet.

Le coût de l'assainissement que nous pouvons pratiquer est possible du fait que la commune possède un service communal qui gère en interne l'assainissement. Si par malheur dans les années futures la gestion doit être confiée à un organisme gestionnaire, malheureusement le coût du mètre cube augmentera.

Il tient également à remercier le personnel municipal, notamment Amandine qui a en charge l'entretien de la station et ses collègues qui la suppléent lors des congés et l'aident tout au long de l'année dans ses tâches.

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

D 7 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CLUB NATURE-ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des activités des temps périscolaires, la commune a mis en place un club nature, dispositif financé à 80% par le Département. Au travers de ce club nature, les enfants ont pu jardiner, cuisiner, faire des hôtels à insectes, travailler sur les abeilles, le tri des déchets etc... cette activité est extrêmement appréciée par les enfants.

Les enfants inscrits (roulement de 12 enfants par période) pourront ainsi poursuivre l'ensemble des activités engagées depuis 5 ans.

Monsieur le Maire propose donc que la commune de Barsac participe cette année encore à cet appel à projet et dépose une demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental d'un montant de 3392.00 euros (montant maximum pouvant être sollicité).

Il tient à préciser qu'il remercie le Département pour l'aide qu'il apporte aux communes. Il indique également qu'en son temps, la commune avait également pris une délibération pour soutenir le département. Il remercie également Monsieur Hervé GILLE qui a soutenu tous nos projets.

Il rappelle l'intérêt qu'il peut y avoir grâce aux initiatives du Club Nature, d'avoir pu implanter sur la commune des ruches pour rappeler que de la nature on en a bien besoin et que malheureusement on ne l'épargne pas trop. Il est à noter que tous les ateliers proposés par l'Auringleta sont très appréciés des enfants des écoles.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer cette demande de subvention.

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

D 8 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT HALLET NORD

Monsieur le Maire informe que des travaux conséquents pour l'extension du réseau d'assainissement du quartier Hallet nord sont nécessaires.

Monsieur le Maire propose de procéder à une demande de subvention auprès du Département qui finance ces travaux à hauteur de 50%

Monsieur le Maire procède à la lecture du plan de financement :

Plan de financement :

Total HT : 124 500.00 euros

TVA : 24 900.00 euros

Total des travaux TTC : 149 400.00 euros

Département : 50% : 62 250.00 euros

Autofinancement HT : 62 250.00 euros

Autofinancement TTC : 87 150.00 euros

Il précise que pour les futures tranches d'assainissement, la commune ayant raccordé plus de 70 % des habitations, plus aucune subvention de la part d'Adour Garonne et du Département ne serait en principe versée, de ce fait grâce aux manifestations des « Gilets Jaunes », le Président de la République a entendu les revendications et a donc dit que les communes seraient subventionnées à hauteur de 20 %.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer et à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour ces travaux.

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

D 9 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DU CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire informe que des travaux conséquents pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour l'école élémentaire et le cabinet médical sont nécessaires.

Il précise que pour accéder aux classes de l'école élémentaire à ce jour il n'y a qu'un escalier. Les élèves en situation de handicap ne peuvent poursuivre leur scolarité en élémentaire sans accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le projet est réfléchi depuis maintenant 2 bonnes années. Lors de la construction du Groupe Scolaire voilà maintenant plus d'une soixantaine d'années, l'obligation d'accessibilité n'était pas obligatoire, ce qui n'est plus le cas maintenant. Il est maintenant temps de réaliser ces travaux pour l'école et le cabinet médical.

Monsieur le Maire propose de procéder à une demande de subvention auprès du Département qui finance ces travaux à hauteur de 50%

Monsieur le Maire procède à la lecture du plan de financement :

Plan de financement :

Total HT :	39 326.34 euros
TVA :	7 865.28 euros
Total des travaux TTC :	47 161.60 euros
Département : 50% :	19 663.17 euros
Autofinancement HT :	19 663.17 euros
Autofinancement TTC :	27 498.43 euros

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer et déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour ces travaux.

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

D 10 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE A L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe que des travaux conséquents pour la réfection de la toiture de l'école maternelle sont nécessaires.

Monsieur le Maire précise que les travaux sont programmés par tranches. En effet la toiture est très endommagée, les tuiles sont friables et cette dernière n'a pas été remaniée depuis la construction de l'école.

Monsieur le Maire propose de procéder à une demande de subvention auprès du Département qui finance ces travaux à hauteur de 50%

Monsieur le Maire procède à la lecture du plan de financement :

Plan de financement :

Total HT :	19 135.00 euros
TVA :	3 827.00 euros
Total des travaux TTC :	22 962.00 euros
Département: 50% :	9 567.50 euros
Autofinancement HT :	9 567.50 euros
Autofinancement TTC :	13 394.50 euros

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer et à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour ces travaux.

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

Il rappelle que pour ces trois projets, des demandes sont faites et ne seront pas forcément accordées, il faut attendre l'avis du Conseil Départemental. Il précise que des subventions de DETR ont également été demandées.

Il précise que tous les travaux, pour lesquels les demandes de subventions vont être demandées, sont engagés. A ce jour et quel que soit le nouveau gestionnaire après les élections municipales, ceux-ci sont nécessaires pour le bien de tous et il faudra qu'ils soient réalisés.

D 11 – OBJET : AVENANT TVX RESTRUCTURATION AILE MERIDIONALE DE LA MAIRIE – ENTREPRISE GARONNE BTP

Monsieur le Maire informe que des travaux supplémentaires sont nécessaires, sur les travaux de restructuration de l'aile méridionale de la Mairie.

En effet au fur et à mesure de l'avancement des travaux, certaines surprises sont découvertes ce qui amène à des coûts supplémentaires. En même temps depuis de nombreuses années aucuns travaux n'ont été réalisés sur ce bâtiment.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise GARONNE BTP.

Ils consistent en :

- La protection de toiture et découpe ancienne pierre
- Démolition et l'évacuation (R+1)
- La fourniture et la pose IPN salle 1 répétition y compris raccord
- La découpe du mur et l'évacuation à la décharge
- Démolition de la dalle béton, l'évacuation des gravats et le transport à la décharge
- La fourniture et la mise en place d'une dalle béton armé épaisseur 0.15 m

Pour cela il faut signer un avenant avec l'entreprise GARONNE BTP.

Lot 1 : MACONNERIE – CANALISATIONS ENTERREES

Montant H.T..... 6 370.00 €
Montant T.T.C..... 7 644.00 €

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer cet avenant.

Concernant les travaux de ce bâtiment, ils avancent très bien, conformément aux plans de notre architecte, Monsieur BILLA. Une réunion de chantier à lieu tous les mardis, les associations et les élus sont invités à venir voir l'avancée des travaux.

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

D 12 – OBJET : AVENANT TVX RESTRUCTURATION AILE MERIDIONALE DE LA MAIRIE – ENTREPRISE NICOT

Monsieur le Maire informe que des travaux supplémentaires sont nécessaires, sur les travaux de restructuration de l'aile méridionale de la Mairie.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise NICOT et FILS.

Ils consistent en :

- Pose carrelage en pied de chaise – tapis central

Lot 8 : CARRELAGE

Montant H.T..... 1 357.00 €
Montant T.T.C..... 1 628.40 €

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer cet avenant.

Monsieur le Maire tient à préciser le coût initial était en dessous du coût du marché budgété cela permet donc la réalisation de tous ces travaux supplémentaires.

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENSION : 0

D 13 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UFOLEP VELO CLUB BARSACAIS POUR LE GRAND PRIX DE LA MUNICIPALITE ANNEE 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la subvention 2019 pour l'organisation du grand prix de la Municipalité 2019 n'a pas été versée à l'Association UFOLEP – VELO CLUB BARSACAIS.

Il précise que c'est une course qui a vu le jour il y a à peu près une dizaine d'années.

Il propose que soit votée, au nom de cette association, une subvention exceptionnelle de **600 €** pour l'organisation de grand prix de la municipalité 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association UFOLEP – VELO CLUB BARSACAIS

POUR : 10 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 (Monsieur RIBES)

D 14 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE DE CHASSE – ENGAGEMENT D'UNE JEUNE EN EMPLOI CIVIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société de chasse a recruté dans le cadre du service civique une jeune femme pour mener à bien diverses actions notamment dans la préservation de la biodiversité afin de retrouver un équilibre écologique au sein des écosystèmes.

Monsieur le Maire précise qu'il est très important que la commune s'inscrive dans une telle démarche parce que la société de chasse n'a pas que vocation à tuer du gibier. La société et ses membres s'impliquent également au niveau de l'environnement, chaque année les chasseurs œuvrent pour le remembrement, sont amoureux de la nature et désirent sans cesse améliorer la biodiversité sur notre territoire.

Tous les ans avec l'aide de la municipalité qui met à disposition les camions de la commune, les chasseurs nettoient les bois sur tout le territoire de la commune et ramassent plusieurs tonnes de déchets jetés en toute impunité par des personnes qui au lieu d'aller en déchetterie, préfèrent déverser leurs poubelles en pleine nature.

Cette personne intervient également auprès des enfants des écoles par des ateliers, apporte ses connaissances sur la faune et la flore, comme l'avait fait en son temps le président de la société de chasse. Ces moments sont très appréciés des enfants.

Il lui est également demandé de faire des propositions pour repenser le reboisement de la place Franck Chassaing. En effet, après la tempête de 1999, beaucoup d'arbres ont été arrachés et non replantés.

Il propose que soit voté, au nom de cette association, une subvention exceptionnelle de **1 000 €** pour aider l'association dans ces actions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la société de Chasse de Barsac.

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire précise que c'est la dernière réunion du conseil municipal de la mandature.

Il tient à remercier tous les élus qui ont travaillé pour la commune durant ces 6 dernières années, et plus particulièrement Anne-Marie PENEAU, sa 1^{ère} Adjointe absente ce soir pour raison médicale mais qui aurait eu plaisir à être parmi les membres du conseil ce soir.

Il remercie également tous les agents communaux avec qui toute l'équipe municipale travaille régulièrement. Il est vrai que cela n'a pas toujours été facile pour eux.

Il a une pensée notamment pour les agents des services techniques qui travaillent dehors par tous les temps et auxquels il leurs es demandé d'effectuer des tâches qui ne sont pas toujours dans leurs compétences, mais qui s'attachent à les réaliser le mieux possible, il les en remercie pour cela.

Il remercie également le personnel des écoles qui travaille énormément pour que les enfants soient accueillis, éduqués dans les meilleures conditions, qu'ils soient également éduqués par la nourriture grâce aux repas préparés en direct au restaurant scolaire avec des légumes bio grâce à l'approvisionnement auprès de l'association REBON 33, dont les légumes sont cultivés à CADILLAC. Il espère que cela continuera dans les années futures pour le bien et la santé des enfants et même au-delà que ce qui a été fait.

Sans oublier le personnel administratif et d'entretien.

Il remercie les élus de l'avoir supporté durant ces 6 années, même si des fois il a été désagréable il s'en excuse mais précise que cela a été pour la bonne cause, pour tout le monde car comme chacun le sait le plus important, quand on s'engage dans une municipalité c'est être le plus disponible, le plus présent possible, à l'écoute de chacun car lorsque l'on se présente devant les électeurs, ceux qui votent doivent avoir confiance en l'équipe municipale les représente.

Il précise que par le passé, il a été élu de l'opposition mais qu'il était toujours présent lors des conseils municipaux depuis son élection en 1995, que le fait de s'engager doit servir et défendre l'intérêt général et de ne pas faillir. Il remercie tous les membres de son groupe et plus particulièrement les élus qui ont pris la décision de ne pas repartir pour ces nouvelles élections.

La séance est levée à 21 heures.